

En bref

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Energieia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie**

Band (Jahr): - **(2008)**

Heft 3

PDF erstellt am: **17.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

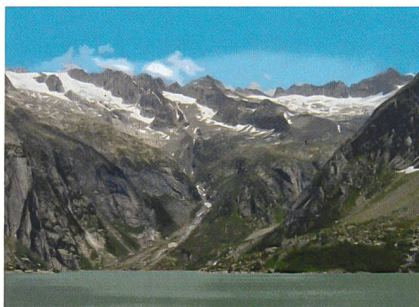
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

■ ENERGIES RENOUVELABLES

Quelle est la part du renouvelable dans le pompage-turbinage?

Pour stocker de l'énergie, les centrales hydrauliques dites à pompage-turbinage achètent de l'électricité en période de faible demande (principalement la nuit), afin de pomper l'eau de bassins inférieurs vers des bassins supérieurs. Cette eau peut ensuite être turbinée pour produire de l'électricité pendant les périodes de pointe de la demande (p. ex. durant la pause de midi). La totalité de l'électricité produite par ces centrales ne peut pas être certifiée d'origine hydraulique car elle provient à l'origine aussi d'énergies non renouvelables. Pour déterminer la part d'électricité qui doit être réduite, il faut multiplier l'électricité consommée par les pompes par un taux de rendement tenant compte des pertes lors du pompage. Une étude commandée par l'Office fédéral de l'énergie OFEN montre que ce rendement ne dépasse jamais 83%. Pour cette raison, cette valeur a été choisie comme rendement forfaitaire indiqué dans la révision de l'ordonnance sur l'attestation du type de production et sur l'origine de l'électricité qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2008. Si le rendement effectif d'une



La totalité de l'électricité produite par les centrales à pompage-turbinage ne peut pas être certifiée d'origine hydraulique.

installation est inférieur à 83%, l'exploitant peut demander à l'OFEN d'appliquer une valeur moindre, qui doit toutefois être confirmée par un organisme indépendant, en prenant à sa charge les frais de cette procédure.

Renseignements:

Christian Schaffner,
spécialiste de l'approvisionnement
énergétique, OFEN,
christian.schaffner@bfe.admin.ch

Compost et digestat: précieux engrais

Lorsqu'ils sont produits avec professionnalisme et utilisés correctement, le compost et le digestat constituent des compléments bénéfiques pour les sols et les plantes. Telle est la conclusion d'une récente publication des offices fédéraux de l'environnement, de l'énergie et de l'agriculture ainsi que du canton de Zurich. La publication analyse par ailleurs la teneur en polluants organiques du compost et du digestat et montre comment la situation pourrait encore être améliorée. Il faut savoir qu'en Suisse, ce sont quelque 800 000 tonnes de déchets biodégradables par an qui sont traités dans de grandes installations de compostage ou de méthanisation. Lorsque cela est possible, le cycle naturel de la biomasse devrait être respecté, et cette dernière réutilisée comme une matière première naturelle de grande valeur. Pour atteindre ce but, il convient cependant que compost et digestat soient de haute qualité et présentent une faible teneur en polluants.

Renseignements:

Bruno Guggisberg,
division Efficacité énergétique et énergies
renouvelables, OFEN,
bruno.guggisberg@bfe.admin.ch

■ DÉCHETS RADIOACTIFS

Début de la recherche de sites de dépôts en couches géologiques profondes

Le Conseil fédéral a donné mercredi 2 avril son feu vert à la recherche de sites pour la gestion des déchets radioactifs. Il a approuvé la partie conceptuelle du plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes», qui contient les règles régissant la recherche de sites. La plus haute priorité est accordée à la protection à long terme de l'être humain et de l'environnement. L'objectif donné par le plan sectoriel est de mettre en service un dépôt pour déchets faiblement et moyennement radioactifs (DFMR) en 2030 et un dépôt pour déchets hautement radioactifs (DHR) en 2040. La recherche de sites s'effectuera en trois étapes et durera près de dix ans. La première étape sera consacrée à l'identification, par la Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra), de domaines d'implantation appropriés sur la base de critères géologiques ainsi que de critères relevant de la sécurité. La participation sera au coeur de la deuxième

étape: les régions d'implantation auront la possibilité de contribuer à la concrétisation des projets de dépôts et aux études portant sur les conséquences socio-économiques et sur les incidences pour l'aménagement du territoire. Lors de la troisième étape, les sites en question feront l'objet d'examens approfondis.

Renseignements:

Michael Aebersold,
chef de la section Gestion des déchets
radioactifs, OFEN,
michael.aebersold@bfe.admin.ch

■ BÂTIMENTS

Des conseils énergétiques pour les propriétaires fonciers

Les progrès techniques sont fulgurants en matière de rénovation de bâtiments. Toujours plus de propriétaires misent alors sur les énergies renouvelables et sur l'efficacité énergétique. Mais comment s'y retrouver dans la jungle des possibilités? La seconde édition du bulletin spécial de SuisseEnergie pour les propriétaires fonciers, paru le 12 mars 2008, en apporte un bref aperçu de manière plaisante. Le journal a été glissé dans les boîtes aux lettres des 1,2 million de maisons individuelles ou jumelées de notre pays. Il peut également être téléchargé sur Internet à l'adresse www.bien-construire.ch.

Pour en savoir plus:

www.bien-construire.ch

■ MOBILITÉ

Solar Impulse devient un emblème de la Commission européenne

Pour la Commission européenne, Solar Impulse est «l'exemple qui devrait être suivi par tous les acteurs de la société».

Solar Impulse, le projet suisse d'avion solaire, a été assuré du parrainage de la Commission européenne à l'occasion d'un séminaire sur l'aviation durable qui s'est tenu le 9 avril au Parlement européen à Bruxelles. «Le projet est l'exemple qui devrait être suivi par tous les acteurs de la société, le symbole de ce que nous devrions atteindre!», a déclaré dans un communiqué de presse Jacques Barrot, vice-

président de la Commission européenne chargé des transports. Dans un monde dépendant des énergies fossiles, le projet Solar Impulse est un appel fort destiné au domaine de l'industrie à entrer dans une logique de mobilité propre. Il vise à faire décoller et voler de façon autonome, de nuit comme de jour, un avion propulsé exclusivement à l'énergie solaire, jusqu'à effectuer un tour du monde sans carburant ni émissions polluantes. Le projet Solar Impulse est soutenu notamment par le groupe Solvay, par Omega, ainsi que par la Deutsche Bank, ses partenaires principaux. L'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne est son partenaire scientifique officiel, Altran son partenaire en ingénierie et Dassault-Aviation son avionneur conseil. Une collaboration étroite existe également avec l'Office fédéral de l'énergie.

Pour en savoir plus:
www.solarimpulse.com

■ POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Le Conseil fédéral veut réviser la loi sur le CO₂ pour l'après 2012 et adopte les plans d'action de sa politique énergétique

Le Conseil fédéral a décidé le 20 février 2008 de lancer une révision de la loi sur le CO₂ pour la politique climatique après 2012. La Suisse adopte des buts de réduction comparables à ceux de l'UE, à savoir une baisse d'au moins 20% des gaz à effet de serre d'ici à 2020. La consultation sur la révision de la loi sur le CO₂ permettra de mettre en discussion divers instruments: une taxe climatique incitative, le financement de mesures en Suisse d'une part et à l'étranger d'autre part (certificats), des réglementations techniques et l'idée d'une Suisse climatiquement neutre. D'ici à 2012, le Conseil fédéral entend atteindre les objectifs de réduction fixés dans la loi sur le

CO₂ au moyen du centime climatique. Il a en outre adopté les plans d'action pour l'augmentation de l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables. Avec ces mesures, le Conseil fédéral veut assurer l'approvisionnement énergétique de la Suisse selon les principes du développement durable, lutter efficacement contre les changements climatiques et réduire la dépendance au pétrole.

Renseignements:
Marianne Zünd,
chefe de la section Communication, OFEN,
marianne.zuend@bfe.admin.ch

■ MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ



L'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité définit les conditions d'accès au réseau et la rémunération pour son utilisation.

Marché de l'électricité et rétribution de l'injection à prix coûtant: ordonnances adoptées

Le Conseil fédéral a adopté à la mi-mars la nouvelle ordonnance sur l'approvisionnement en électricité et l'ordonnance révisée sur l'énergie. Ces deux ordonnances concrétisent la mise en oeuvre des dispositions légales sur l'ouverture du marché de l'électricité pour les gros consommateurs ainsi que l'introduction de la rétribution de l'injection à prix coûtant au 1^{er} janvier 2009. L'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité définit les conditions de l'accès au réseau et la rémunération pour son utilisation. L'ordonnance révisée sur l'énergie contient les tarifs de la rétribution à prix coûtant du courant issu d'énergies renouvelables et fixe des exigences plus sévères pour les lampes domestiques.

Renseignements:
Marianne Zünd,
chefe de la section Communication, OFEN,
marianne.zuend@bfe.admin.ch

Abonnements / Service aux lecteurs**Vous pouvez vous abonner gratuitement à energieia:**

par e-mail: abo@bfe.admin.ch, par fax ou par poste

Nom: _____

Adresse: _____

NP/Lieu: _____ Nbre d'exemplaires: _____

Anciens numéros: _____ Nbre d'exemplaires: _____

Coupon de commande à envoyer ou à faxer à:

Office fédéral de l'énergie OFEN

Section Communication, 3003 Berne, fax: 031 323 25 10